

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (CE) n° 453/2010

AQUALISE

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit:

Nom de produit : AQUALISE
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)
Type de produit REACH : Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Détartrant

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Distributeur du produit

ADN NORD
CENTRE ACTIVAL
301 rue de Lille
59223 RONCQ
Tel: 03.20.94.24.88
Fax 03.20.37.26.48
Mail : contact@adn-nord.fr

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

2.1.1 Classification selon Règlement CE n° 1272/2008

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Eye Dam.	catégorie 1	H318: Provoque des lésions oculaires graves.

2.1.2 Classification selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE

Non classé comme dangereux selon les critères de la Directive 67/548/CEE et/ou Directive 1999/45/CE

2.2 Éléments d'étiquetage:

Étiquetage selon Règlement CE n° 1272/2008 (CLP)



Contient isotridécanol, ethoxylé.

Mention d'avertissement Danger

Phrases H

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Phrases P

P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers:

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)
Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel
<http://www.big.be>
© BIG vzw
Motif de la révision: 3.2
Numéro de la révision: 0100

Date d'établissement: 2013/06/11
Date de la révision: 2013/11/29

Numéro de produit: 54112

1 / 9

134-16501-422-fr-FR

AQUALISE

3.1 Substances:

Ne s'applique pas

3.2 Mélanges:

Nom (REACH n° d'enregistrement)	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon DSD/DPD	Classification selon CLP	Note	Remarque
isotridécanol, ethoxylé (-)	69011-36-5 500-241-6	<25 %	Xn; R22 Xi; R41	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	(1)	Constituant

(1) Texte intégral des phrases R et H: voir point 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours:

Mesures générales:

Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.

Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Après contact avec la peau:

Rincer à l'eau. Du savon peut être utilisé. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Couvrir les yeux avec des pansements stériles. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Immédiatement après l'ingestion: faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Toux. Gorge sèche/mal de gorge.

Après contact avec la peau:

Pas d'effets connus.

Après contact avec les yeux:

Corrosion du tissu oculaire. Inflammation/atteinte du tissu oculaire. Vision trouble. Larmoiement.

Après ingestion:

Nausées. Vomissements.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les agents d'extinction à l'environnement.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Pas d'agents d'extinction à éviter connus.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'échauffement: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (acide chlorhydrique).

5.3 Conseils aux pompiers:

5.3.1 Instructions:

Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri. Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée.

5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Écran facial. Vêtements de protection. Réaction dangereuse: appareil respiratoire à air comprimé/oxygène. Réaction dangereuse: combinaison antigaz. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

AQUALISE

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Pas de flammes nues.

6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants. Écran facial. Vêtements de protection. Réaction dangereuse: appareil respiratoire à air comprimé/oxygène. Réaction dangereuse: combinaison antigaz.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Eaux de précipitation peuvent être toxiques/corrosives.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Rincer petites quantités du liquide répandu avec eau en abondance. Neutraliser le produit répandu avec chaux pulvérisée soude (carbonate de sodium) ou chaux éteinte. Pelleter produit absorbé dans fûts en plastique. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir point 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conserver à l'abri de la lumière. Ventilation au ras du sol. Conforme à la réglementation.

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, matières combustibles, agents d'oxydation, bases (fortes), métaux.

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Polyéthylène, verre, grès/porcelaine, acier avec revêtement caoutchouc intérieur.

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Acier, aluminium, fer.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle:

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Nom de produit	Essai	Numéro
Aucun renseignement disponible		

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.2 Contrôles de l'exposition:

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

AQUALISE

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Concentration élevée de gaz/vapeurs: masque à gaz, type de filtre B. Concentration élevée de gaz/vapeurs: masque à gaz, type de filtre E.

b) Protection des mains:

Gants.

- matériau approprié pour vêtements (excellente résistance)

Caoutchouc au butyle, caoutchouc naturel, néoprène, viton.

- matériau approprié pour vêtements (bonne résistance)

PVC, tétrafluoréthylène.

- matériau approprié pour vêtements (moindre résistance)

Polyéthylène.

- matériau approprié pour vêtements (mauvaise résistance)

PVA.

c) Protection des yeux:

Écran facial.

d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect physique	Liquide
Odeur	Odeur irritante/piquante
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Aucun renseignement disponible concernant la couleur
Taille des particules	Sans objet (liquide)
Limites d'inflammabilité	Sans objet
Inflammabilité	Ininflammable
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Point de fusion	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	Sans objet
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible
Solubilité	l'eau ; Complète
Densité relative	1
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-ignition	Sans objet
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
pH	Aucun renseignement disponible

Dangers physiques

Aucune classe de danger physique

9.2 Autres informations:

Énergie minimale d'ignition	Sans objet
Densité absolue	1000 kg/m ³

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:

Aucun renseignement disponible.

Motif de la révision: 3.2

Date d'établissement: 2013/06/11

Date de la révision: 2013/11/29

Numéro de la révision: 0100

Numéro de produit: 54112

4 / 9

AQUALISE

10.2 Stabilité chimique:

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucun renseignement disponible.

10.4 Conditions à éviter:

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

10.5 Matières incompatibles:

Matières combustibles, agents d'oxydation, bases (fortes), métaux, acier, aluminium, fer.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Réagit violemment avec les oxydants (forts): libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (acide chlorhydrique). En cas d'échauffement: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (acide chlorhydrique).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

AQUALISE

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

isotridécanol, ethoxylé

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Genre	Détermination de la valeur
Oral			catégorie 4				Littérature

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

La classification pour la toxicité aiguë n'est pas jugée opportune

Corrosion/irritation cutanée

AQUALISE

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

isotridécanol, ethoxylé

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur
Oeil	Lésions oculaires graves					Littérature

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Provoque des lésions oculaires graves.

Non classé dans les irritants cutanés

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

AQUALISE

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

AQUALISE

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Une classification complémentaire pour la toxicité à doses répétées n'a pas été jugée nécessaire

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

AQUALISE

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

AQUALISE

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

AQUALISE

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Cancérogénicité

AQUALISE

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Toxicité pour la reproduction

AQUALISE

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion CMR

Non classé pour la cancérogénicité

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Non classé dans les substances toxiques pour la reproduction ou le développement

Toxicité autres effets

AQUALISE

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Teint rouge.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité:

AQUALISE

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte du mélange

Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères de la Directive 1999/45/CE

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

12.2 Persistance et dégradabilité:

L'/les agent(s) tensioactif(s) est/sont biodégradable(s)

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

AQUALISE

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

isotridécanol, ethoxylé

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Aucun renseignement disponible			

Conclusion

Pas de données expérimentales du/des composant(s) disponibles

12.4 Mobilité dans le sol:

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité des composants

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

En raison de données insuffisantes, il ne peut pas être répondu à la question de savoir si le(s) composant(s) répond(ent) ou non aux critères PBT et vPvB selon l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6 Autres effets néfastes:

AQUALISE

Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

AQUALISE

Aucun des composants connus ne figure sur la liste des substances pouvant contribuer à l'effet de serre (Règlement (CE) n° 842/2006)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

07 06 99 (déchets non spécifiés ailleurs). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables. Peut être considéré comme déchet non dangereux selon la Directive 2008/98/CE.

13.1.2 Méthodes d'élimination

Transporter vers un incinérateur agréé avec valorisation énergétique. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Éviter le déversement en grande quantité à l'égout.

13.1.3 Emballages

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 02 (emballages en matières plastiques).

15 01 04 (emballages métalliques).

SECTION 14: Informations relatives au transport

Route (ADR)

14.1 Numéro ONU:

Transport	Non soumis
-----------	------------

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Numéro d'identification du danger	
Classe	
Code de classification	

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	
Mention spécifique	Matière de la classe 8 pour sa corrosivité sur les métaux

Chemin de fer (RID)

14.1 Numéro ONU:

Transport	Non soumis
-----------	------------

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Numéro d'identification du danger	
Classe	
Code de classification	

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	
Mention spécifique	Matière de la classe 8 pour sa corrosivité sur les métaux

Voies de navigation intérieures (ADN)

14.1 Numéro ONU:

Transport	Non soumis
-----------	------------

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

AQUALISE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe	
Code de classification	

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	
Mention spécifique	Matière de la classe 8 pour sa corrosivité sur les métaux

Mer (IMDG/IMSBC)

14.1 Numéro ONU:

Transport	Non soumis
-----------	------------

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe	
--------	--

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

14.5 Dangers pour l'environnement:

Polluant marin	-
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	
Mention spécifique	Matière de la classe 8 pour sa corrosivité sur les métaux

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Annexe II de Marpol 73/78	Non applicable, basé sur les informations disponibles
---------------------------	---

Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU:

Transport	Non soumis
-----------	------------

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe	
--------	--

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	
Transport passagers et cargo: quantités limitées: quantité nette max. par emballage	
Mention spécifique	Matière de la classe 8 pour sa corrosivité sur les métaux

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Législation européenne:

Composés organiques volatiles (COV)

Aucun renseignement disponible

Législation nationale Pays-Bas

AQUALISE

Identification des déchets (Pays-Bas)	LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 04
Waterbezwaarlijkheid	Données insuffisantes à ce sujet

Législation nationale Allemagne

AQUALISE

Motif de la révision: 3.2

Date d'établissement: 2013/06/11

Date de la révision: 2013/11/29

Numéro de la révision: 0100

Numéro de produit: 54112

8 / 9

AQUALISE

WGK

1; Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 4)

Législation nationale France

AQUALISE

Aucun renseignement disponible

Législation nationale Belgique

AQUALISE

Aucun renseignement disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise.

SECTION 16: Autres informations

Informations sur la base de la classification selon CLP

Étiquetage selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE (DSD/DPD)

Non classé comme dangereux selon la Directive 67/548/CEE et/ou Directive 1999/45/CE

Étiquettes



Irritant

Texte intégral de toute phrase R visée aux points 2 et 3:

R22 Nocif en cas d'ingestion

R41 Risque de lésions oculaires graves

Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

(*) = CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

DSD Dangerous Substance Directive - Directive concernant les Substances Dangereuses

DPD Dangerous Preparation Directive - Directive concernant les Préparations Dangereuses

CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.